Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Incident dans un abri sécurisé de vélo.

Par Elise92

Bonjour,
Je loue un abri sécurisé pour mon vélo à la mairie de ma ville.
En voulant récupérer mon vélo,il m'était impossible d'ouvrir la porte coulissante pour y accéder.
J'ai contacté le responsable de l'abri.
L'employé de la mairie est intervenu, a forcé l'ouverture ce qui a provoqué la cassure d'un frein de mon vélo.
J'ai envoyé au responsable de l'abri, un courriel avec des photos et le devis des frais de réparation en expliquant l'incident.
N'étant pas responsable de ce fait, pouvez-vous m'informer sur mon droit au dédommagement par la mairie?
Je vous remercie.

Par Zénas Nomikos

Bonjour,

je vous propose de faire un RAR à votre mairie et si vous n'obtenez pas satisfaction vous pouvez alors aller devant le juge administratif sur le fondement de l'article 1240 du Code civil. Attention à respecter les délais.
Explications :
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2474]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2474[/url]

Code civil, dila, légifrance :

Article 1240Version en vigueur depuis le 01 octobre 2016
Modifié par Ordonnance n°2016-131 du 10 février 2016 - art. 2

Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer.

Source :
[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000032041571]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000032041571[/url]

Par Elise92

Bonjour,

Je vous remercie pour votre réponse.
Pouvez-vous me dire à quelle personne de la mairie je dois envoyer mon courrier rar?

Par Zénas Nomikos

Recours gracieux adressé à Madame ou Monsieur le Maire.

Par Elise92

Je vous remercie.